

SHALSHELET NEWS



T"01

Chabbat Térouma

4 Mars 2017

6 Adar 5777

E : 18H19

S : 19h26

N°18

La Parole du Rav Brand

Que cherche Haman à Jérusalem ?

Haman cherchait à détruire le peuple juif. Le Midrach commente sa volonté avec la parabole suivante: « Un oiseau a construit son nid au bord de la mer, puis est venu une vague et l'a emporté. L'oiseau dit alors: « Je ne bougerai pas d'ici, tant que je n'aurai pas asséché la mer ! ». Il remplit aussitôt son bec de terre et il la renverse dans la mer. Son ami lui dit alors: « Stupide et mauvais perdant que tu es ! Penses-tu être capable d'assécher la mer ? ». Ainsi HKBH a dit à Haman : « Stupide que tu es ! Moi-même, quand l'idée m'est passée de détruire ce peuple, Moché M'a prié et ne M'en a pas laissé la possibilité, comme il est dit : « Et Il parla de les exterminer; mais Moïse, Son élu, se tint à la brèche devant Lui, pour détourner Sa fureur et l'empêcher de les détruire », (Téhilim 160, 23). Comment crois-tu y parvenir ? Je te jure qu'ils seront sauvés, et ta tête montera sur la potence », (Midrach Raba, Esther, 7, 10).

Ce Midrach est étonnant, car une parabole exige une comparaison réelle. A quoi correspondent donc la mer, le nid et la vague qui l'emporte ? En fait, il en est ainsi. Cinquante-deux années après la destruction du Beth Hamikdach, les Perses s'accaparent de l'empire Babylonien, et son monarque, Cyrus 1, permet aux juifs de retourner à Jérusalem et de reconstruire le Beth Hamikdach. Aussitôt, 42360 juifs quittent la Babylonie et montent à Jérusalem (Ezra 2,64), construisent l'autel et y sacrifient des Korbanot (Ezra 3, 3-13). Mais, les samaritains qui s'y trouvèrent s'opposèrent, et les diffamèrent auprès du roi (Ezra 4, 7-15), et le dissuadèrent (4, 21). Après la mort de Cyrus 1, Ahachvéroch prend le pouvoir, et le scénario se répète. Les ennemis les calomnient une fois de plus (Ezra 4, 6). Ces derniers ne furent autres que les dix enfants de Haman qui finirent pendus (Sédér Olam ; Rachi, Esther, 9, 10). Leur père les plaça à Jérusalem, pour qu'ils veillent à avertir l'empereur, au cas où les juifs voudraient rebâtir le Temple, (voir aussi Rachi, Méguila 16a). Concernant la mer, elle avance pendant la marée haute et recule pendant la marée basse. La mer recule : les juifs partent en exil, elle revient, les juifs reviennent sur leur terre.

A présent, l'explication de la parabole est limpide. L'oiseau est Haman. Constatant la mer qui a reculé pendant la marée basse, il construit son nid sur le sable sec, au bord de la mer : constatant Jérusalem vidée de ses juifs, il y place ses enfants, son nid, croyant ainsi empêcher leur retour. A sa surprise, Cyrus permet leur retour, et 42360 des leurs s'y installent. Voilà le nid de Haman emporté par la mer. Ce dernier jura alors: "J'assècherai la mer ! Avec mon bec, je prendrai du sable de la terre, et le verserai dans la mer, HKBH se moque de sa stupidité".

Pourquoi Ahachvéroch octroya si facilement la permission à Haman de détruire le peuple juif ? En fait, comme cité, dès le début de son règne, il fut hanté de voir les juifs reconstruire leur Etat et leur Temple. Ainsi nous comprenons sa réponse étonnante qu'il donne à Esther : « Je t'accorde tous tes désirs, ad hatzi hamalhout, (jusqu'à la moitié du royaume) ». Nos sages donnent deux interprétations: Je t'accorde tous tes désirs, sauf la chose qui se trouve au « hatzi » (milieu) du royaume, ou encore : sauf la chose qui « Hatzi » (sépare, hatzitza) le royaume. Son royaume s'étendait en effet de l'Inde jusqu'en Ethiopie, et au milieu se trouvaient Israël, Jérusalem et le Temple, qui couperaient son royaume en deux. Ainsi, Ahachvéroch ne refuse rien à Esther, sauf la construction du Temple (Méguila 15b).

Cet événement se répète jusqu'aujourd'hui. Certains ont voulu croire que l'exil des juifs sera éternel, et ont négligé les promesses prophétiques de leur retour sur leur terre. Lorsque les juifs, au début du 20ème siècle, commencèrent à y revenir, certains de leurs opposants (Mufti de Jérusalem ...) mobilisèrent le monde pour les en empêcher, et cela alors qu'ils voyaient un nouveau Haman se pointer à l'horizon. Voir un nouveau Temple se dresser à Jérusalem les hante. Ils craignent la perte de leur domination, tout autant que le Machiah vienne et applique La Justice. Cette obsession est en effet enfouie très profondément dans leur subconscient.

Rav Yehiel Brand

Questions

Pour aller plus loin...

- 1) Au sujet des Kérouvim il est écrit "Chénayim Kérouvim", pour dire que deux Kérouvim s'y trouvaient, il aurait fallu écrire "Chéné Kérouvim"? (25,18)
- 2) La Torah parle de l'Ouest en employant le mot "Yam", pourquoi l'Ouest est-il appelé ainsi? (26,22)
- 3) Mis à part le Aron Hakodech, que se trouvait-il dans le Kodech Hakodachim?
- 4) Le Mizbéa'h devait mesurer 5 Amot sur 5, la Torah rajoute qu'il devait être carré. (27,1) C'est à priori évident.
- 5) En parlant des poutres du côté Sud du Michkan, la Torah emploie le mot "Téman". Pourquoi le Sud s'appelle-t-il ainsi?

Mordekhai Guetta

Retrouvez ce feuillet sur
horairesdesarcelles.com

Pour toute information :

Jérémy : 06 64 15 78 57

Moché : 06 46 10 21 31

Ce feuillet est dédié Léilouï Nichmat Yohanan Eliahou Ben Esther et Esther Emilie Bat Zaïra

Halakha de la Semaine

Le Mahatsit Hachekel

1) La coutume de la plupart des communautés séfarades est de donner la valeur de 9.6g d'argent pur en souvenir du ma'hatsit hachekel ce qui correspond à ~ 5,50 € alors que la coutume ashkénaze est de donner 3 demi pièces de la monnaie courante ce qui fait 1,5€.

(Caf hahayim au nom du Beth David siman 694.20, hazon Ovadia page 102, berith kehouna page 137 alé hadass page 684)

2) Il faut faire attention à ne pas dire que cet argent est pour le ma'hatsit hachékel mais : " en souvenir du ma'hatsit hachékel" afin de ne pas rentrer dans le problème de consacrer les pièces pour le Beth hamikdash (hazon Ovadia page 101)

3) La coutume répandue est de donner cette somme le jour du jeûne (rama siman 694.1 ; caf hahayim 694.25 qui explique cela par le fait que le jeûne et la tsédaka amènent à l'expiation des fautes.)

Cependant, d'autres ont l'habitude de donner cette somme le matin de Pourim. (alé hadass page 684, bérit kéhouna page 136)

4) Il est bon de donner également pour les femmes et si possible, pour les petits enfants non Bar-mitsva. On pourra se suffire alors d'une petite somme les concernant (1,5€). (hazon Ovadia page 104).

5) L'idéal serait de donner cette somme aux établissements de torah: Yéchivot ,Collélim ... (Rav Falagi dans rouah Hayim siman 694 rapporté par le hazon Ovadia page 105).

David Cohen



Coin Enfants

Léilouy Nichmat Raphael Hai Ben Yaël

- 1) Parmi les choses que Hachem a demandé d'offrir pour le Michkan, il y avait le bois de Cèdre. Comment Hachem pouvait-il demander d'offrir du bois, alors que les bné Israël étaient en plein désert? (25-5)
- 2) J'ai une hauteur de 1,5 Ama et une largeur de 1,5. Qui suis-je?
- 3) Quelle leçon peut-on apprendre des dimensions du Aron Hakodech?
- 4) Dans le Michkan, quels ustensiles étaient l'un en face de l'autre sans être collés?
- 5) La Torah appelle le "couverture" Kaporet, car il couvre le Aron. Où a-t-on vu pour la première fois dans la Torah un mot de la racine? (Paracha de Noa'h)



Défi Michna



Chers enfants (7 à 13 ans), nous terminons ce chabat le premier perek de Makot. Continuez de répondre aux questions en demandant à vos parents d'envoyer vos réponses par mail à l'adresse suivante: shalshelet.news@gmail.com

Chaque bonne réponse vous rapportera 5 points. Au bout de 100 points, un cadeau vous sera offert.

Cette semaine : Perek 1 ; Michna 9 et 10

Question sur la 9^{ème} משנה :

2 témoins voient de leur fenêtre ראובן tuer שמעון.

2 autres témoins assistent de leur fenêtre du bâtiment d'en face à la même scène. Tous ces témoins ont entendu une personne dans la rue faire התראה à ראובן.

- Dans quel cas ces 4 témoins constituent עדות אחת ?

- Dans quel cas constituent-ils שתי עדויות ?

Quel sera le דין dans chaque cas selon תנא קמא si l'un des 2 groupes subit une הזמה ?

Question sur la 10^{ème} משנה :

- Quelles sont les deux conditions pour qu'un בית דין puisse juger des דיני נפשות ? / Où aura-t-il alors le droit de les juger ?

Réponses aux Questions

1) Rabbénu Bé'hayé explique: C'est pour nous dire que les deux Kérouvim étaient différents dans leur "nature", l'un était masculin, l'autre féminin.

2) Le Ramban explique: Par rapport à Erets Israël, la mer se trouve à l'Ouest.

3) Il y avait aussi, une cruche avec de l'huile d'onction, le bâton de Aharon qui a fleuri ainsi qu'un flocon de Mane.

4) Le Ralbag explique: c'est pour nous dire que la mesure de 5 sur 5 n'est pas indispensable. toutefois, le Mizbéa'h devait être rigoureusement carré.

5) Le Even Ezra explique: Le mot "Téman" vient du mot "Yamin" qui signifie droite. En effet, lorsque l'on se tient face à l'Est, le Sud est à droite.

Aire de jeu

Charade

Mon premier est un préfixe hébreu.

Mon second est essentiel au vélo.

Mon dernier est une conjugaison du verbe voir.

Mon tout fait partie du michkan.

Devinettes

1. A quelle hauteur du sol étaient les ailes des chérubins ?

2. Pour quel passouk la ponctuation n'est pas définie ?

3. Avec quoi a-t-on fait les socles ?

4. Quels ustensiles ont des mesures entières ?

5. Quel est le seul commandement négatif que l'on trouve dans la paracha ?

Le poisson vie dans l'eau mais ne comporte pourtant pas d'os.

Annnonce

- La série de cours sur les Hala'hot de Nida se termine ce Samedi soir à 20h30 à la grande synagogue avec Chmouel Calvo.
- Le Gala de l'école Torah Or aura lieu ce dimanche 5 Mars, à la salle André Malraux. Prenons une part dans la Torah de nos enfants.

La Paracha en Résumé

- ❖ Hachem demande à Moché de construire le Mishkan afin qu'il ait une résidence parmi les Béné Israël.
- ❖ A l'intérieur de ce Mishkan, dans le Saint des Saints devait se trouver le Aron Hakodech. C'est à cet endroit que Hachem parlerait à Moché.
- ❖ Dans le Kodech (Saint) se trouvait la Ménora, le Choul'han et le Mizbéa'h de la Kétoret (dans la paracha de Tetsavé)
- ❖ Il fallait aussi fabriquer plusieurs tentures, poutres et tapis.
- ❖ Hachem demanda de construire le Mizbéa'h dans la cour.
- ❖ Hachem donna à Moché les mesures pour construire la cour.



Creusons la Halaha

A la base :

La Michna dit: « Celui qui lit le Chéma après la troisième heure, n'a pas tout perdu. Il est comme un homme qui lit dans la Torah. »
 La Guémara s'interroge: « Que veut dire, il n'a pas tout perdu ? »
 Elle répond: « Il n'a pas perdu la possibilité de faire les béra'hot, malgré la 3ème heure dépassée. »

Bien que l'horaire de la Mitsva du Chéma se termine à la fin de la 3ème heure, il sera permis de le lire avec ses béra'hot toute la 4ème heure qui est le tiers de la journée. On n'aura toutefois pas le mérite de celui qui l'a lu en son temps. Si la 4ème heure est passée, on lira le Chéma sans ses béra'hot toute la journée.

Question :

La phrase de la Michna est à priori évidente. Celui qui lit le Chéma n'a pas tout perdu, il est comme un homme qui lit dans la Torah. Aurions-nous pu penser que l'homme ne reçoive pas de salaire sur cette lecture ? Rabbénou Chlomo répond : Il existe une règle: tous les écrits (dans le Tana'h) ne doivent pas être récités par cœur, sauf ceux connus par tous. Tout texte, dont on a l'obligation de lire chaque jour, peut être récité par cœur à tout moment de la journée. Le Chéma, faisant partie de cette catégorie, peut donc aussi être lu à tout moment dans la journée et il sera considéré comme un homme l'ayant lu dans la Torah, dans le texte.

Pour comprendre :

Quel est l'intérêt de lire le Chéma toute la journée si l'horaire est passé?
 Le Choul'han Aroukh explique le raisonnement dans le Kessef Michné (Kriat Chéma 1-13), en posant une question. Il est possible de se rendre quitte du Chéma du soir jusqu'au lever du soleil (dans un cas de Oness) car on peut toujours considérer que c'est " l'heure où les gens dorment", il devra alors en être de même pour le Chéma du jour, tant que c'est encore " l'heure où les gens sont réveillés" ?
 Il dit qu'il faut en effet expliquer de cette manière le passouk, c'est pourquoi, il faudra lire le Chéma toute la journée.

Comprendre RACHI

(25,5) "Les peaux de Ta'hach".

Rachi dit que c'est un animal qui n'a existé qu'à ce moment et il avait plusieurs couleurs. C'est pourquoi Ounkélos le traduit par "sassgona", "sass" qui se réjouit et se glorifie de ses couleurs "gonim".

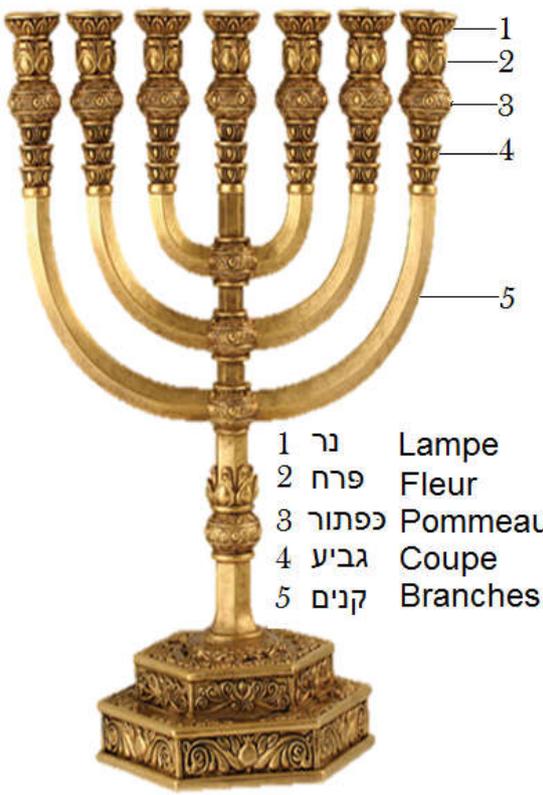
Dans le Chout Mayim Haim, il est rapporté la question suivante: Quel est le rapport entre le fait qu'il n'ait existé uniquement à un moment précis et le fait qu'il soit appelé "Sassgona"? Quel est le rapport entre l'animal qui n'a existé seulement à ce moment là et l'animal qui se glorifie par ses couleurs. Pourquoi Rachi, pour justifier que Ta'hach s'appelle "sassgona", a besoin de nous dire que le "Ta'hach" a été créé à ce moment là? Pourquoi Rachi fait-il un lien entre ces deux choses?

Il est écrit dans la Guémara Houlin (60a) que toutes les créatures ont été créées "Betsivonim". Rachi explique que chaque créature a choisi sa propre forme et sa propre couleur qu'elle trouvait être les plus jolies. Quel est dans ce cas, la particularité du "Ta'hach" qui se permet de se glorifier

de sa couleur aux yeux des autres? C'est pourquoi Rachi nous explique que comme le Ta'hach n'a été conçu qu'à un moment précis et pas à la création du monde, il a donc ce petit plus par rapport aux autres créatures et peut-être que si le Ta'hach avait été créé en même temps que les autres, ils auraient effectivement tous choisi les mêmes couleurs. Il se glorifie donc de ses couleurs.

Le lien est donc clair. Rachi avait besoin de nous dire qu'il a été créé à ce moment là pour justifier son nom de "sassgona" c'est à dire qu'il se glorifie par rapport aux autres de ses couleurs car s'il avait été créé pendant la création du monde, il n'aurait rien à se glorifier, car si les autres animaux ne l'ont pas choisie c'est que cette couleur n'était pas si belle que ça. On comprend la traduction du Ounkéloss qui associe ces deux événements en traduisant « Sassgona »

Rav Mordekhai Zerbib



- 1 נר Lampe
- 2 פרח Fleur
- 3 כפתור Pommeau
- 4 גביע Coupe
- 5 קנים Branches



«אין אנו מבינים את המצב הזה»



Question à Rav Brand

Est-il permis d'écrire ou de dire le mot "Dieu"? Ou peut-être, cet interdit ne s'applique que sur les noms d'Hachem en Hébreu ?

La Thora interdit d'effacer un des sept Noms de Hachem. Pour ne pas en arriver à l'effacement, le Choulhan Aroukh dit : « Il est interdit d'écrire le Nom en dehors d'un livre saint, car il peut arriver facilement à une situation honteuse, et ainsi ne l'écrit pas dans une lettre », (Yoré Déah 276,13).

D'après le Din strict, l'interdiction ne s'applique que sur sept Noms (Yoré Déah 276,9); tous les autres Noms ne sont pas interdits d'effacer. Ainsi, selon le Din strict, effacer Son Nom dans une langue étrangère est permis (remarque de rabbi Akiba Eguer sur place). Mais, pour l'honneur de Hachem, mieux vaut, tant qu'on peut, ne pas effacer Son Nom, même en français. C'est d'ailleurs pour cette raison, que certains s'abstiennent d'écrire le mot Chalom, car de façon lointaine, ceci est un Nom de Hachem, (276,13). Alors mieux vaut l'écrire ainsi: D-ieu ou dans le

même genre. Boaz saluait ses ouvriers en prononçant le Nom de Hachem « Hachem Imakhèm » (Ruth 2, 4). Du fait que Boaz ait utilisé Son Nom pour saluer, la Michna (fin Bérakhot) déduit l'importance de saluer les gens. En ce qui concerne de Le prononcer en français, il est probablement mieux de ne pas Le prononcer, sauf en cas de besoin, et avec du respect.

Rav Yehiel Brand



La Force de la Parole

Pour la réfova chéléma de Khmaïssa bat Yehoudit.

Sur l'ordre de Hachem, Moché demande aux Béné Israël de participer à la construction du Michkan. Les matériaux nécessaires devaient être apportés par toute personne qui avait à cœur de participer à l'édification de cette maison. La Torah nous cite tous les éléments requis pour construire cette résidence de Hachem : or, argent, cuivre, laine, lin, peau d'animal, bois, huile, encens, et enfin pierres précieuses. Le Or Ha'haïm demande pourquoi les pierres précieuses, nécessaires pour le Ephod et le pectoral, sont citées en fin de liste alors que leur valeur aurait dû les placer avant même l'or et l'argent !

Il répond, à partir de la guémara (Yoma 75a), que ces pierres ont été offertes par les Néssiim (chefs de tribus). Cependant, elles

ne faisaient pas partie de leur fortune, mais elles leur avaient été déposées par les Anané Kavod (Nuées) pour leur permettre de participer à la collecte. Ainsi, puisque la qualité du don dépend du niveau d'effort mis par le donateur, ces pierres valaient moins que les autres matériaux. Un simple morceau de laine offert par un ben Israël de son propre argent, a ainsi plus d'intérêt que le diamant d'un Nassi.

Le Sihot Moussar nous fait remarquer que si seuls les Néssiim ont reçu en cadeau ces pierres, c'est justement du fait qu'ils étaient des Tsadikim. Malgré tout, n'ayant pas puisé dans leurs propres deniers, leur don est moins apprécié. C'est pourquoi les diamants sont cités en dernier.

La Guémara (Baba Métsia 38) explique

qu'un homme attache plus d'importance à une chose pour laquelle il a peiné. D'ailleurs cela entraîne parfois des conséquences Halakhiques. Par exemple, si un homme confie ses fruits à un ami, celui-ci ne devra pas les vendre en attendant son retour, même s'ils commencent à s'abîmer, car l'homme préfère, ce pourquoi il a travaillé.

En ce qui concerne le Lachon Ara on a parfois l'impression que la tâche est trop dure, mais en réalité chaque effort est utile et donne aux paroles permises tout leur poids. Y penser permet de s'investir davantage.

La parole puise sa force dans les silences qui l'ont précédée.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Cette rubrique est dédiée Léilouy Nichmat Roger Raphael Ben Yossef Samama

Une veuve, habitant à Baït Végan, se prépare depuis quelques mois, à marier sa grande fille. Chaque petite économie est bonne, pour arriver, deux semaines avant le mariage, avec la totalité de la somme requise. L'argent bien caché dans un placard lui permet, de profiter des derniers instants du célibat de sa fille. Mais voilà qu'une semaine avant la fête, au beau milieu de la nuit, un cambrioleur, au courant de l'évènement, entre chez elle avec la ferme intention de découvrir la cachette. Il passe une bonne heure, à chercher silencieusement dans les moindres recoins jusqu'au moment où, heureux, il découvre l'enveloppe bien garnie au fond d'une armoire. L'ayant prise et s'apprêtant à partir, il découvre devant la porte d'entrée, un enfant (le jeune enfant de la veuve) qui pleure. L'enfant qui a très bien compris de quoi il s'agissait, pleure en pensant à cet argent qui disparaît sous ses yeux. Il s'adresse au voleur entre deux sanglots et lui dit : " Nous sommes une famille pauvre et ma mère a dû faire énormément d'efforts pour que ma sœur puisse se marier dignement...."

Ces paroles touchent le cœur du cambrioleur, qui se rapproche de l'enfant et lui restitue l'enveloppe contre toute attente, puis se dirige vers la sortie. Mais l'histoire ne s'arrête pas là ! Juste après avoir franchi la porte, le voleur revient sur ses pas et sort de sa poche une grosse liasse de billets qu'il tend à l'enfant. Il dit que lui aussi aimerait s'associer à cette grande mitsva de Akhnassat kala.

Le lendemain matin, lorsque la mère se réveille, son jeune enfant lui raconte tout ce qui s'est passé et lui donne joyeusement l'argent. La maman se demande alors, si elle a le droit de profiter de cet argent.

Le Choulhan Aroukh (H"m 369,4) tranche qu'il est interdit de profiter de l'argent venant de présumés voleurs et cela, même s'ils l'ont donné en tant que tsédaka. Le Méiri explique qu'en cela, on les renforce dans leurs avérot car ils penseront que leur tsédaka est une réparation de leurs vols. Cependant, le Choulhan Aroukh, un peu plus haut, nous dit que si ces personnes ont, à part ça, de l'argent acquis honnêtement, on pourra profiter de leur argent puisqu'on considérera que ce qui est donné ne provient pas de l'argent volé (l'interdiction de profiter de leur argent n'étant que d'ordre rabbinique). Nous enseigne Rav Zilberstein, que l'on pourra accepter la tsédaka du voleur puisqu'il y a un doute si tout son argent est volé. Il y a également de fortes chances que les propriétaires aient fait yéouch (abandon total) de cet argent volé. Il y a en effet très peu de chance qu'ils le retrouvent un jour, mais seraient plutôt heureux de le savoir dans les mains d'une fiancée orpheline sans moyens (il n'y a pas plus grande tsédaka à cela). Quant au fait, de renforcer le voleur dans ses avérot, on dira cela à priori, avant de l'avoir reçu. En l'occurrence, l'argent a déjà été remis, on ne le renforce donc en rien, en le gardant.

Haim Bellity

Réponse Charade N°17 - Michpatim

Charade : È - Ved – Ivre – I

A la Rencontre de Nos Sages

Rabbi Ménahem ben Chlomo, le Méiri est venu au monde en 1249 en Provence, à Perpignan. Il est l'auteur du Beit Habehira. Il a correspondu avec les élèves du Ramban et particulièrement le Rachba. Les Rabbanim de Provence de la génération suivante ont témoigné que la sagesse du Méiri avait éclairé tout le monde juif.

Dans son œuvre gigantesque, son commentaire du Talmud, intitulé Beit Habehira (« Maison de l'élection »), il couvre trois ordres (Moèd, Nachim et Nezikin) ainsi que quelques traités.

Il prend la michna pour pierre angulaire. Il introduit les explications de la Guémara dans celle de la michna. Il ne donne jamais le nom des auteurs qu'il cite mais chacun a un surnom particulier : « le Rif: Gadol Haposkim. Rachi: Gadol Harabanim. Le Rambam: Gadol Hamehabrim ».

Il a également rédigé de nombreux livres sur le talmud, des décisions halakhiques et sur le tanakh selon le pchat et le sod.

Lorsque Abba Mari de Lunel veut faire interdire l'étude de la philosophie et des sciences, il se range du côté des maïmonidéens, bien qu'il réprovoie l'usage débridé de l'allégorie dans l'exégèse biblique. Il prévient ce dernier de ne pas causer une nouvelle mahloket dans le peuple juif à l'instar de celle qui avait eu lieu à propos du Moré Névoukhim. Il quitte ce monde en 1315 et un grand deuil s'installe chez les juifs.

Ses écrits sont célèbres de nos jours mais n'ont joué aucun rôle dans le processus de décisions de la Loi juive.

שבת שלום